

MAR 25 1977



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/32/62
23 mars 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 51 de la liste préliminaire^x

SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE AU DESARMEMENT

Lettre datée du 23 mars 1977, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la République démocratique allemande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, M. Oskar Fischer, relative à la résolution 31/189 B prise par l'Assemblée générale à sa trente et unième session, résolution qui a trait à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 51 de la liste préliminaire.

Le Ministre adjoint des affaires
étrangères,

Représentant permanent de la République
démocratique allemande auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Peter FLORIN

^x A/32/50

ANNEXE

Lettre datée du 18 mars 1977, adressée au Secrétaire général par le Ministre
des affaires étrangères de la République démocratique allemande

Me référant à la résolution 31/189 B de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la convocation d'une session extraordinaire consacrée au désarmement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

"La République démocratique allemande considère que la tâche la plus importante et la plus pressante à l'heure actuelle est d'écartier la menace d'une nouvelle guerre mondiale et d'assurer le désarmement. Bien que des résultats fragmentaires aient été obtenus en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, il n'en reste pas moins que la course aux armements se poursuit. Dans la déclaration publiée à Bucarest, en novembre 1976, par les Etats participant au traité de Varsovie (A/31/431-S/12255, Annexe I), la République démocratique allemande s'est jointe aux autres Etats participants pour se déclarer prête à coopérer activement et de manière constructive avec tous les pays du monde à la solution de ces problèmes, qui touchent aux intérêts les plus fondamentaux de l'humanité. En faisant tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il soit mis un terme à la course aux armements et pour réaliser des progrès véritables sur la voie du désarmement, la République démocratique allemande est en harmonie avec la plupart des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'avec tous les peuples épris de paix.

La détente politique a permis d'envisager de manière concrète la conclusion d'accords internationaux de grande portée dans le domaine du désarmement. Les possibilités qui s'offrent ainsi doivent aujourd'hui être exploitées avec davantage encore de détermination de façon à faire échec aux préparatifs de guerre, à renforcer la paix et la sécurité, et à décharger les peuples du lourd fardeau que leur impose l'armement.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques a proposé que les problèmes du désarmement soient examinés sous tous leurs aspects dans le cadre d'une conférence mondiale du désarmement. Cette idée a rencontré l'assentiment général et les Nations Unies l'ont appuyée dans plusieurs résolutions. La République démocratique allemande est convaincue qu'un tel forum international, s'il était investi des pouvoirs nécessaires, jouirait de l'autorité et aurait les capacités nécessaires pour faire véritablement aboutir les négociations sur le désarmement, en se rapprochant du but ultime, qui est le désarmement général et complet.

La tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, conformément à la décision qui a été prise à la trente et unième session de l'Assemblée, fraierait ainsi la voie à cette conférence mondiale. La session extraordinaire devrait, à notre avis, porter en priorité sur les préparatifs de la conférence mondiale du désarmement pour ce qui touche tant l'organisation et le déroulement de cette conférence que les questions de fond qu'elle devra examiner. Ce

/...

faisant, l'Assemblée générale devrait également tenir dûment compte des indications précises que contient à ce sujet la Déclaration politique de Colombo (A/31/197, annexe I). La session spéciale serait l'occasion de procéder à un échange de vues général sur les problèmes qui se posent tant dans l'immédiat qu'à long terme, en matière de désarmement et de limitation des armements, et d'envisager certaines mesures partielles déterminées. A cet égard, il faudrait accorder la plus grande attention au 'Mémoire de l'Union soviétique sur la cessation de la course aux armements et le désarmement' du mois de septembre 1976 (A/31/232) qui constitue un important document de référence pour la session extraordinaire que l'Assemblée générale prévoit de tenir, puisqu'il traite de tous les problèmes essentiels du désarmement ainsi que de leurs implications réciproques, en indiquant en outre comment on pourrait les résoudre.

La session extraordinaire devrait contribuer de manière appropriée à faire progresser encore les travaux des instances multilatérales qui s'occupent du désarmement, et notamment de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, qui a fait la preuve de son efficacité avec les résultats concrets qu'elle a obtenus dans les négociations sur le désarmement.

En arrêtant les procédures à suivre et les méthodes de travail à employer lors de la session extraordinaire, il faudrait surtout ne pas perdre de vue que le problème de la limitation des armements et du désarmement affecte les intérêts de tous les peuples et qu'il est donc nécessaire que tous les Etats, et notamment les grandes puissances, coopèrent de manière constructive à leur solution.

On ne saurait évidemment obtenir de résultats positifs sans respecter strictement le principe de la sauvegarde de la sécurité de toutes les parties concernées. Les résultats de la session extraordinaire pourraient être formulés dans une déclaration d'intention commune, ce qui permettrait de coordonner les activités dans le domaine du désarmement.

La République démocratique allemande est profondément convaincue qu'il est indispensable de s'assurer que la session extraordinaire contribuera effectivement à la solution des problèmes que pose le désarmement. La préparation de la session sera donc une tâche ardue, ce dont il conviendra de tenir compte lors de la constitution du comité préparatoire et de l'organisation des travaux."

(Signé) Oskar FISCHER
